



Loyer trop perçu : Recours auprès du propriétaire

Par **Damien_31**, le **19/05/2016** à **15:27**

Bonjour,

Je loue un appartement depuis le 15 Juin 2015 à hauteur de 340€ par mois. Je me suis rendu compte très récemment que je versais 370€ de loyer, soit un surplus de 30€ pendant plusieurs mois.

J'ai contacté ma propriétaire qui m'a signifié que l'argent était passé par la comptable, qu'elle n'était au courant de rien et que maintenant que ça avait "été saisi" il n'était plus question de pouvoir me rembourser.

Je m'étonne d'une telle situation et je viens vers vous afin de savoir s'il existe des recours ou un loi qui régularise ce genre de contentieux.

Je vous remercie par avance du temps que vous prendrez pour me répondre.

Bien cordialement.